

Lycées français de l'étranger : les familles dénoncent la hausse des frais de scolarité

Caroline Beyer

Derrière cette augmentation, c'est le modèle de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) qui est interrogé.

Des bonds de 5 à 20 % dès la rentrée 2026. À Rome, Madrid, Londres, Bruxelles, Rabat ou Hô Chi Minh-Ville, des voix de parents d'élèves se sont élevées en ce début d'année pour dénoncer, dans les lycées français de l'étranger, une forte hausse des frais de scolarité. Laquelle évincerait, à terme, des familles moins fortunées. Dans ce système globalement financé à 49 % par l'État et à 51 % par les parents, les augmentations sont variables, comprises dans une fourchette de 400 à 1400 euros supplémentaires, selon les établissements. Elles dépendent à la fois du statut des lycées (il en existe trois), de leur santé financière et de la proportion d'enseignants « détachés », ces titulaires venus du système français. Ils sont au total 5000 dans le réseau, où ils cohabitent avec 30 000 personnels de droit local. À cela s'ajoutent des réalités géographiques et économiques bien différentes. Aujourd'hui, il faut compter 38 000 euros par an pour le lycée français de New York, ou 22 000 pour celui de Singapour, quand ceux de Casablanca et de Tananarive coûtent respectivement 4 200 et 3 000 euros.

Le sujet, éminemment technique, passionne peu les parlementaires français concentrés sur les enjeux nationaux. Il concerne quelque 400 000 élèves dans le monde. Soit une goutte d'eau dans le flot des 12,5 millions d'élèves scolarisés par le système éducatif français. Mais c'est précisément les valeurs et l'excellence de ce système que les lycées français de l'étranger portent dans 138 pays de la planète. Un symbole fort de rayonnement de la France et de sa langue dans le monde, doublé d'une réalité pour les familles expatriées. Du Maghreb à New York, en passant par Mexico, Rome et Madagascar, ces établissements ont l'ambition de proposer, de la maternelle à la terminale, le même enseignement que sur le territoire français. Le réseau porté depuis trente-cinq ans par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), rattaché au Quai d'Orsay, est à la croisée des chemins. Ce « trésor national », pour reprendre les mots du président Macron, qui s'était engagé, en 2018, à porter les effectifs à 700 000 à l'horizon 2030, doit se réformer en profondeur pour rester dynamique. Il se doit de répondre aux enjeux actuels éducatifs et géopolitiques, sur fond d'austérité budgétaire visant, entre autres, les grandes agences de l'État.



Les frais de scolarité au lycée français de New York s'élèvent aujourd'hui à 38 000 euros par an.

« Si les frais de scolarité continuent à augmenter, on va perdre des familles comme la mienne ! », explique Mickaël Adib, président de l'Union des parents d'élèves du lycée français Jean-Monnet à Bruxelles, où la scolarité s'élève à 10 000 euros. Cadre au sein du groupe financier néerlandais ING, dont l'épouse travaille également, ce père de 3 enfants scolarisés de la quatrième à la terminale s'interroge, au vu de l'augmentation prévue : + 8 % à la rentrée scolaire 2026, et + 6 % à la suivante. « Ça va commencer à piquer, résume-t-il. On s'approche doucement des frais de scolarité d'écoles privées britanniques qui, elles, proposent des équipements haut de gamme, tels que des piscines ou des salles de sport. » En fonction des études supérieures de son aîné – une classe prépa française gratuite ou une onéreuse école de commerce en Belgique ou aux Pays-Bas –, peut-être scolarisera-t-il sa cadette dans une école publique belge. « Ce ne sera pas le même niveau », ajoute-t-il.

En janvier, à la suite de la décision de l'AEFE de déplacer progressivement vers les parents la prise en charge des cotisations retraite du personnel détaché (à hauteur de 32 % en 2026, puis 50 % en 2027), le lycée Jean-Monnet a donné le ton de la mobilisation, invitant les parents d'élèves à boycotter les conseils d'administration destinés à valider ce changement. Une contestation qui avait surtout pour but d'attirer l'attention politique et médiatique. Car l'augmentation est inéluctable. Les cotisations retraite des 5 000 enseignants « détachés », salariés de l'État français, pèsent lourd dans le budget de l'AEFE, qui a vu par ailleurs les subventions publiques baisser ces deux dernières années. Les hausses des frais de scolarité ont été calculées au prorata de ces personnels détachés. La moitié d'entre eux sont présents dans les 68 lycées français directement gérés par l'agence, l'autre moitié œuvrant dans des lycées « conventionnés » (153 établissements

gérés par des associations de droit privé) des zones Europe et Maghreb, où le réseau est particulièrement développé. À ces deux statuts, s'ajoutent les 394 établissements « partenaires » homologués par l'AEFE, libres d'organiser leur recrutement d'enseignants locaux et de fixer leur tarification, sans coûter cher à l'État.

Ce sont donc les 68 « établissements de gestion directe » qui sont le plus impactés par le désengagement de la puissance publique. « C'est pourtant la colonne vertébrale du réseau français à l'étranger. Cette gestion directe garantit la qualité pédagogique et de recrutement des enseignants », fait valoir Jaime Peypoch, secrétaire général de l'association Français du monde, installé au Vietnam depuis quinze ans, dont le fils est inscrit au lycée Marguerite-Duras d'Hô Chi Minh-Ville. Les frais annuels, de 6 000 euros, vont y augmenter de 5 %. Au lycée Chateaubriand de Rome (7 000 euros), la hausse annoncée est de

40 % sur trois ans. À Tananarive, c'est + 20 %. Au Maghreb, à Rabat ou à Tunis, l'augmentation est aussi durement ressentie. Les parents d'élèves pointent le risque de s'adresser, à terme, uniquement aux familles très favorisées et aux élites locales, au sein d'un réseau où seul un tiers des élèves sont français et où la croissance est tirée vers le haut par les établissements partenaires. Inquiets de l'avenir, ils demandent de la « visibilité ». « La question est de savoir à quel niveau de priorité se place le sujet. Je voudrais que l'enseignement français à l'étranger, si petit soit-il dans l'équation globale, reste une évidence pour les pouvoirs publics », explique Brice Bultot, président de la Fapee (Fédération des parents représentant les élèves scolarisés à l'étranger), qui évoque « l'enseignement à la française » et « des valeurs héritées des lumières ». Il demande « une vision à long terme ».

« On s'approche doucement des frais de scolarité d'écoles privées britanniques qui, elles, proposent des équipements haut de gamme »

Mickaël Adib Président de l'Union des parents d'élèves du lycée français Jean-Monnet à Bruxelles

C'est précisément à cette tâche que s'attelle Samantha Cazebonne, sénatrice des Français de l'étranger et ancienne proviseur, qui connaît bien le sujet. Missionnée en janvier par le premier ministre pour travailler à la réforme de l'AEFE, elle présentera une première esquisse fin mars-début avril. « Aujourd'hui, c'est le modèle de l'agence, ainsi que les statuts des établissements et des personnels qu'il faut questionner. On ne peut se contenter de mesures paramétriques qui consisteraient à augmenter les frais pour les familles ou faire rentrer en France des professeurs détachés », explique-t-elle. S'agira-t-il de repenser l'implantation des établissements directement gérés par l'AEFE, largement représentés en Europe, y compris dans des villes secondaires, et de reconsidérer, en parallèle, le rôle des établissements partenaires ? « Il y a des parents satisfaits dans des établissements qui ne coûtent rien à l'État. Il y en a des mécontents dans des lycées qui coûtent très cher. Nous avons aujourd'hui besoin d'une AEFE qui régule et contrôle », conclut-elle. ■

Explosion des coûts, manque de profs... En Tunisie, l'inquiétude des parents

Maryline Dumas Tunis

Certains songent à rentrer en France quand d'autres envisagent de déscolariser provisoirement leur enfant : l'explosion des frais de scolarité dans les écoles à gestion directe (EGD) de Tunisie inquiète fortement les parents français. Les Tunisiens francophiles, eux, s'endettent, procèdent à des arbitrages au sein des fratries ou abandonnent le système français. Avec leurs structures vieillissantes et la baisse du nombre d'enseignants détachés, les EGD doivent, en plus, faire face à la concurrence des écoles dites « partenaires » homologuées AEFE (Agence pour l'enseignement français à l'étranger) qui se sont fortement développées. Depuis 2018 et l'annonce par Emmanuel Macron du doublement du nombre d'élèves à l'étranger d'ici à 2030, plus d'une dizaine de structures ont été homologuées en Tunisie. Au sein de l'Établissement régional de Tunis (ERT) incluant le collège-lycée Pierre-Mendès-France et deux écoles primaires, dont celle de Robert-Desnos, la colère gronde. Lundi 2 février, alors que la directrice de l'AEFE, Claudia Scherer-Effosse, était en visite à Tunis, les professeurs ont manifesté. L'ERT a

déjà annoncé le gel d'au moins 11 postes d'enseignants détachés pour la rentrée 2026. « Depuis dix ans, 2 à 3 postes sont gelés chaque année. Ils sont supprimés définitivement l'année suivante et remplacés par des contrats locaux », explique un représentant des personnels pour la FSU-Snes et SNUipp Tunisie. Selon les calculs du syndicat, l'ERT dispose aujourd'hui de 50,8 % d'enseignants détachés au collège-lycée et 33,58 % à l'école Robert-Desnos.

« Pour nous, un équilibre de 50 % de détachés – 50 % de locaux est nécessaire pour la continuité pédagogique. La suppression de 11 postes d'un coup ne garantit pas cet équilibre. Sachant qu'avec le fort développement des écoles partenaires, le vivier de professeurs a diminué. De fait, les EGD sont obligées de recruter des personnes dont l'enseignement n'est pas le métier et il faut des années pour les former. » Hafedh Driss, élu suppléant des parents d'élèves sur la liste Engagés pour la réussite et l'avenir (ERA), rappelle : « Nous avons d'excellents professeurs sur le marché local mais certaines matières nécessitent des pré-acquis spécifiques à la France. Par exemple, lorsque la laïcité et l'égalité sont abordées en éducation civique. »

Parallèlement, les tarifs de scolarité – qui représentent la moitié des revenus

des EGD – grimpent : de 4 281 dinars (1 276 euros) l'année de CP pour un élève français en 2015, à 11 210 dinars (3 289 euros) en 2025. Les Tunisiens payent quasiment 2 000 dinars (583 euros) de plus aujourd'hui alors que le salaire minimum garanti mensuel est de 153 euros. 8 % d'augmentation supplémentaire sont annoncés pour les deux prochaines années. « Il ne faut pas oublier que les Français de l'étranger payent parfois leurs impôts en France, ne touchent aucune aide sociale et doivent payer l'école. Et tous les élèves des écoles françaises du monde participeront plus tard au développement de l'économie française », rappelle Khaled Sellami, élu de la liste ERA qui demande un effort des pouvoirs publics et une augmentation des frais de scolarité indexée sur le taux d'inflation

« Depuis dix ans, 2 à 3 postes sont gelés chaque année. Ils sont supprimés définitivement l'année suivante et remplacés par des contrats locaux »

Un représentant des personnels pour la FSU-Snes et SNUipp Tunisie

(5,3 % en 2025). En face, Ozge Caizergues, présidente de l'Association des parents d'élèves de Tunisie, majoritaire au sein des EGD, fait pression pour que les parents jouent un rôle plus important : « Nous sommes les principaux créanciers des EGD, nous voulons participer aux pourparlers sur les réformes à venir. »

En attendant, les familles les plus modestes retardent l'entrée de leur enfant à l'école, obligatoire au plus tard à 6 ans en Tunisie. Les classes se vident, diminuant en même temps les revenus des EGD, ce qui se ressent, entre autres, dans les infrastructures. Depuis novembre, les cuisines de Pierre-Mendès-France et de Robert-Desnos sont fermées à la suite d'un épisode de salmonellose. Matériel obsolète, mesures d'hygiène non respectées, travaux nécessaires : les parents sont tombés de haut après la découverte de cette intoxication. À l'inverse, les 23 établissements partenaires tunisiens mettent en avant leur piscine, les climatiseurs dans chaque classe ou les ordinateurs flambant neufs... Tout cela pour un tarif aujourd'hui presque comparable aux EGD.

Rania, ancienne élève de Pierre-Mendès-France, a décidé en 2015 de mettre son fils dans un établissement partenaire par souci de proximité. Mais elle l'a rapidement regretté. Changement régulier

de professeurs, harcèlement scolaire non pris en compte, chantier réduisant la cour et une directrice d'établissement « qui ne sort pas de son bureau » : la mère de famille pointe de nombreux dysfonctionnements. Elle a fini par inscrire son fils à l'ERT, ravie aujourd'hui de l'éducation qu'il reçoit : « Ce qui m'intéresse, c'est la formation à la française, l'esprit critique... Dans les écoles partenaires, les parents sont des clients. »

Les écoles partenaires sont en effet des structures à but lucratif. Victor, qui a été professeur dans l'une d'entre elles (René-Descartes de Tunis), reconnaît : « Il y a une vraie logique financière car le secteur est très concurrentiel. Il faut que cela brille sur les réseaux sociaux. Cela peut avoir des effets pervers dans la gestion : quand un parent appelle pour se plaindre d'une note, on la change. » Un système qui peut fausser les résultats du baccalauréat puisque le contrôle continu compte pour 40 %. Victor évoque également une ambiance délétère dans certains établissements avec des collègues renvoyés du jour au lendemain. Aujourd'hui basé au Laos, dans un établissement conventionné (forme de structure qui n'existe pas en Tunisie), il s'y sent plus à l'aise. Il a d'ailleurs inscrit son enfant dans la même école, ce qu'il avait refusé de faire à Tunis. ■